



ANIMATIONS, CENTRE-VILLE

### **Appel à candidatures 2026 pour un manège**

La Ville lance un appel à candidature pour l'exploitation d'un manège pour enfants en 2026, à partir du 1<sup>er</sup> février. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 31 décembre 2025.

Publié le 08 décembre 2025

#### **Contexte**

En application de l'article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques, la Ville de Saint-Brieuc organise une procédure de sélection transparente et impartiale pour attribuer un emplacement dédié à l'exploitation d'un manège pour enfants. Cette initiative vise à enrichir l'offre ludique et familiale sur le territoire communal.

#### **L'emplacement disponible**

Un emplacement dédié sera attribué place de La Grille, offrant une visibilité et un accès facilité aux familles. Une alimentation électrique peut être fournie si besoin et son coût sera inclus dans la redevance le cas échéant.

L'emplacement est attribué du 1<sup>er</sup> février au 31 décembre 2026.

#### **Les attentes et critères de sélection**

Le manège pour enfants doit offrir une expérience sécurisée, conviviale et divertissante pour les familles. Il s'inscrit dans une démarche de qualité et de proximité, en répondant aux normes de sécurité et d'accessibilité en vigueur.

Le manège devra être ouvert 7 jours sur 7 jours de 14h à 19h, et de 10h à 12h les mercredis et samedis uniquement, avec possibilité d'ouverture en soirée pour certains événements et animations.

Les propositions seront étudiées sur les critères de sélection suivants :

- expérience et compétences dans la gestion d'attractions ludiques : 40 %
- prix affiché : 15 %
- projet d'animation : qualité et originalité de l'offre proposée : 20 %
- respect des normes : sécurité, accessibilité et entretien : 20 %
- qualité et clarté de la présentation du dossier déposé : 5 %

#### **Dossier à constituer**

Note de présentation de l'activité comprenant : descriptif du projet, type de manège (photos), public cible et animations prévues.

Plan technique : Dimensions du manège, besoins en espace et en alimentation électrique.

Attestations :

copie recto verso de la carte d'identité de l'exploitant

rapport technique du manège

certificat de conformité du métier en cours de validité

extrait Kbis de moins de 3 mois.

attestation d'assurance incendie et responsabilité civile garantissant les risques d'accidents aux tiers en cours de validité pour la structure installée.

## Dépôt des candidatures

Date limite de dépôt des candidatures : **le mercredi 31 décembre 2025 à 12h.**

Le dossier peut être transmis par courrier postal à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire de la Ville de Saint-Brieuc

Service Gestion du domaine public à titre commercial

4 rue Félix Le Dantec - Curie

22000 SAINT-BRIEUC

Il peut être également transmis par voie électronique : alexandra.lefloch[at]saint-brieuc.fr

Pour toute demande de renseignements complémentaires : Tél : 02 96 62 53 71 (Alexandra LE FLOC'H)



### HÔTEL DE VILLE

Place du Gén. de Gaulle CS 72365

22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1

02 96 62 54 00

Lun-Ven : 8h-12h30 / 13h30-17h

Sam : 9h-12h (formalités adm.)